

Présents : M. DENORMANDIE, M. JANNY, Mme BRENGLE, M. DZIUBANOWSKI, Mme FONTAINE, Mme COUVIDAT, Mme COLLERY, M. MAILLY, Mme DUMOUTIER, Mme COLLIGNON.

Absents : M. BONVALOT, M. HUOT, Mme LEFI, M. TERRYN, excusés
M. BIGOT

Pouvoirs : M. BONVALOT donne pouvoir à M. JANNY
M. HUOT donne pouvoir à M. DENORMANDIE
Mme LEFI donne pouvoir à Mme COLLERY
M. TERRYN donne pouvoir à Mme FONTAINE

Secrétaires : Mme FONTAINE et Mme COUVIDAT

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la mise à l'ordre du jour des points suivants :

- Avis de la commune sur la vente de 11 logements par la SA d'HLM Mon Logis
- Demande de subvention « Les Restos du Cœur »,
- Adhésion à la charte « Ville aidante ALZHEIMER »

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14		

RAPPORT N° 1	Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 3 avril 2023
---------------------	---

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 3 avril 2023.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14		

RAPPORT N° 2	Avis de la commune sur le dossier de demande d'enregistrement concernant la construction d'une nouvelle déchetterie déposé par le SIEDMTO
---------------------	--

Le SIEDMTO a déposé un dossier de demande d'enregistrement concernant la construction d'une déchetterie sur la commune de Piney. L'article R. 512-46-12 du code de l'environnement soumet une telle demande à consultation du public.

La consultation du public s'est déroulée à la mairie de Piney du vendredi 24 mars 2023 à 9 h 00 au vendredi 21 avril 2023 inclus à 12 h 00.

Conformément à l'article R. 512-46-11 du code de l'environnement, la commune est appelée à donner son avis, par délibération, sur cette demande d'enregistrement.

Considérant que l'emplacement du projet – Rue des Nuattes – soit le seul terrain disponible :

- desservi en électricité, en eaux potables et usées
- ne situant pas à proximité des habitations entraînant peu ou pas de nuisances ;

Le conseil municipal, à la majorité, émet un avis favorable pour l'emplacement du projet, rue des Nuattes à Piney.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		4

RAPPORT N° 3	Avis de la commune sur la vente de 11 logements Rue du Moulin de la Gruyère par la SA D'HLM Mon Logis
---------------------	--

La SA d'HLM Mon Logis sollicite auprès de la Préfecture l'autorisation de procéder à la vente de 11 pavillons de types 4 et 5 situés 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 09, 10, 11 et 12 rue du Moulin de la Gruyère à Piney.

Ces logements sont de classes énergétiques « D et E ».

En application de l'article L 443-7 (3^{ème} alinéa) du code de la construction et de l'habitation, cette décision ne peut intervenir qu'après consultation de la commune d'implantation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette demande de cession immobilière.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14		

RAPPORT N° 4	Subvention « Les Restos du Cœur »
---------------------	--

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'allouer aux « Restos du Cœur » une subvention d'un montant de **200.00 €**.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14		

RAPPORT N° 5	Adhésion à la charte « Ville aidante Alzheimer »
---------------------	---

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, à adhérer à la charte « Ville aidante Alzheimer ».

A travers cette adhésion, la commune signifie sa volonté de favoriser l'inclusion et l'autonomie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée dans l'espace public.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14		

QUESTIONS DIVERSES

- Organisation du 8 Mai : Éric BONVALOT espère la présence de deux enfants pour faire la distribution des bleuets et d'un enfant plus âgé pour lire un texte,
- Organisation de la Foire à l'Andouillette : réunion le 3 mai 2023 à 19 h 00 à la salle Hubert Finance,
- Organisation du 14 Juillet : réunion préparatoire le mardi 30 mai 2023 à 18 h 30 salle du conseil municipal,
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) à finaliser suite aux recommandations de la Préfecture : réunion le vendredi 26 mai 2023 à 17 h 30 salle du conseil municipal,
- Accord pour renouveler l'abonnement PanneauPocket pour 1 an (180.00 €),
- Le conseil municipal souhaite être informé des décès.

Séance levée à : 21 h 30